



Séparation Désolidarisation Prêt immobilier

Par **ManonB31**, le 30/11/2019 à 17:15

Bonjour,rrnrnJe me suis séparée de mon compagnon avec lequel j'étais pacsée et avec lequel nous avons un crédit immobilier en cours. Dans le cadre de la procédure de dissolution du PACS, nous avons convenu d'un commun accord que mon ex-compagnon conserve le logement et qu'il assume seul le remboursement des échéances et qu'il procède au rachat du crédit. (Sachant que je renonçais à ma part). J'ai donc quittée le logement et me suis installé en location. Notre conseillère bancaire commune a pris en compte le principe et a procédé à la clôture du compte joint et a transféré le remboursement du prêt immobilier sur le compte personnel de mon ex compagnon. Aussitôt après mon ex-compagnon s'est mis en arrêt maladie et c'est l'assurance du crédit qui a pris le relais pour les remboursements du prêt. Cette situation dure depuis quasi 2 ans, étant co-empruntrice, j'ai demandé la désolidarisation du prêt immobilier. La banque m'a répondu que la désolidarisation ne pouvait pas être étudiée tant que l'assurance prend en charge le crédit immobilier. Mon ex-compagnon, refuse de vendre la maison, l'occupe et peut rester dans cette situation jusqu'à la fin du crédit. Le solde du crédit étant encore très assez important, une vente aux enchères est inenvisageable pour le moment. De mon côté, je souhaiterais emprunter pour acheter un nouveau logement, or étant co-empruntrice sur ce crédit, je suis dans l'impasse et ne peut pas souscrire de nouveau crédit.rnrnQuelles démarches puis je mettre en œuvre pour débloquer cette situation ?

Par **amajuris**, le 30/11/2019 à 17:53

bonjour,rrnrnsi votre ex occupe la maison en indivision, vous pouvez lui demander de vous payer une indemnité d'occupation.rnrnà ce jour, la maison est toujours en indivision et vous êtes toujours solidaire du prêt.rnrnquelque soit la situation des co-emprunteurs, la banque n'a jamais d'obligation d'accepter la désolidarisation d'un prêt.rnrnsi la situation n'évolue pas, je

crains que vous ne soyez contraint de vendre la maison.rnrnje suis surpris que l'assurance du crédit prenne en charge le remboursement de la totalité du crédit puisque il existe un co-emprunteur.rnrnje vous conseille de consulter un avocat pour savoir quelle la meilleure solution dans votre situation.rnrnj'ajoute, que vous auriez du procéder différemment, il aurait fallu demander à la banque de vous désolidariser du prêt et vendre votre part à votre ex.rnrnsalutations